



GEMENG
HABSCHT

AVIS AU PUBLIC

Élections européennes 2024 – Listes électorales supplémentaires des électeurs nouvellement inscrits

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 12 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 les listes électorales supplémentaires des électeurs nouvellement inscrits, respectivement des électeurs rayés, pour les élections européennes sont déposées à l'inspection du public au secrétariat de l'administration communale, bureau de la population, du 26 avril 2024 au 03 mai 2024 inclus.

Les réclamations du chef d'inscription, de radiation ou d'omission indues doivent être portées devant le tribunal administratif, conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Eischen, le 26 avril 2024.

Pour le Collège Echevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu